

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXIX^e ANNEE. - N° 28

VENDREDI 9 AVRIL 2010

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 AVRIL 2010

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 11^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie (Arrêté du 30 mars 2010)	823
Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directeurs Généraux Adjointes des Services de la Mairie (Arrêté du 30 mars 2010)	824
VILLE DE PARIS	
Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe au Maire de Paris chargée de présider les jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'une cuisine de préparation pour trois mille repas au sein du groupe scolaire, 7 avenue Maurice d'Ocagne, à Paris 14 ^e (Arrêté du 1 ^{er} avril 2010).....	825
Délégation de pouvoir donnée à un Adjoint au Maire de Paris chargé de présider les jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pluri équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique dans la Z.A.C. « Porte des Lilas », rue Paul Meurice, à Paris 20 ^e (Arrêté du 1 ^{er} avril 2010)	825
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2 ^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance (Arrêté du 31 mars 2010)	825
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe — dans la spécialité installations sportives (Arrêté du 31 mars 2010)	826

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de service à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports	826
Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris	826
Direction des Ressources Humaines. — Maintien en détachement d'un administrateur de la Ville de Paris.....	826
Direction des Ressources Humaines. — Radiation des cadres d'une administratrice de la Ville de Paris	827
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2010-022 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Suger, à Paris 6 ^e (Arrêté du 29 mars 2010)	827
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2010-024 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement avenue Reille, à Paris 14 ^e (Arrêté du 31 mars 2010).....	827
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2010-048 réglementant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue d'Alsace, à Paris 10 ^e (Arrêté du 24 mars 2010)	827
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-001 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue d'Avron, à Paris 20 ^e (Arrêté du 31 mars 2010)	828
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-032 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rues de la Colonie et des Peupliers, à Paris 13 ^e (Arrêté du 26 mars 2010)	828
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-067 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies des 12 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements (Arrêté du 2 avril 2010)	829
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-069 modifiant l'arrêté municipal 2010-059 du 15 mars 2010 instaurant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans l'avenue de la Porte de Charenton, à Paris 12 ^e (Arrêté du 2 avril 2010)	829

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1 ^{er} secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes et d'avances (Recettes n° 1442 — Avances n° 442) (Arrêté du 9 février 2010).....	830
Annexe : listes des établissements.....	830
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1 ^{er} secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	831
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1 ^{er} secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	832
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2 ^e secteur — Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1443 — Avances n° 443) — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Arrêté du 4 janvier 2010).....	833
Annexe : liste des établissements du 17 ^e arrondissement.....	833
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2 ^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	834
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2 ^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	834
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3 ^e secteur — Régie de recettes n° 1444 — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Arrêté du 4 janvier 2010).....	836
Annexe : liste des établissements du 10 ^e arrondissement.....	836
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3 ^e secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Régie de recettes n° 1444) (Arrêté du 9 février 2010).....	837
Annexe : listes des établissements.....	837
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3 ^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	838
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3 ^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	839
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	839
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	842
Direction des Affaires Scolaires. — Nomination du régisseur et de son mandataire suppléant pour la régie d'avance de la Circonscription des Affaires Scolaires des 5 et 6 ^e arrondissements.....	845

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1 ^{er} avril 2010, à l'établissement du Foyer de Vie Miryam situé 71, avenue Denfert Rochereau, à Paris 14 ^e (Arrêté du 30 mars 2010).....	845
Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1 ^{er} avril 2010, à l'établissement du Foyer d'Hébergement Plein Ciel situé 118, rue des Pyrénées, à Paris 20 ^e (Arrêté du 1 ^{er} avril 2010).....	846
D.A.S.E.S. — Liste établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'infirmières des établissements départementaux dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 17 décembre 2009.....	847
D.A.S.E.S. — Liste établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'aides-soignants, spécialité auxiliaire de puériculture, des établissements départementaux dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 17 décembre 2009.....	847

ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS

Arrêté directeur n° 2010/0107 DG portant délégation de compétence du représentant du pouvoir adjudicateur du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 2 avril 2010).....	847
--	-----

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2010-270 portant interdiction temporaire d'habiter l'hôtel « MAISON MARAIS » situé 3, rue Ferdinand Duval, à Paris 4 ^e (Arrêté du 12 mars 2010).....	847
Annexe : voies et délais de recours.....	848
Arrêté interpréfectoral DDE/SDSR n° 2010-059 concernant des restrictions de circulation sur l'autoroute A 13 pour des travaux de contrôle et de réparation des musoirs métalliques sur les bretelles n° 1, n° 2 et n° 3 de l'autoroute A 13 sens Province/Paris à Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt et Paris (Arrêté conjoint du 29 mars 2010).....	848

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction du Logement et de l'Habitat. — Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé à Paris.....	849
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil, de surveillance principal de 2 ^e classe de la Commune de Paris — spécialité accueil et surveillance.....	850
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade adjoint technique principal 2 ^e classe — spécialité installations sportives.....	850

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST.....	850
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la composition des comités consultatifs de chaque arrondissement (Décision du 30 mars 2010).....	850

POSTES A POURVOIR

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).....	851
Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	851
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	851
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	851
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Conseiller(ère) socio-éducatif(ve) — Adjoint(e) au Directeur(trice) de la P.S.A. Bastille.....	852
Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance du poste de responsable des marchés publics (F/H — catégorie B).....	852
Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance de cinquante postes d'agents de restauration (F/H) - Catégorie C.....	852

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 11^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-30, L. 2511-27 modifié, R. 2122-8 et L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2008 nommant M. Philippe PICQUART, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2009 nommant Mlle Marie ROMBALDI, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 11^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 nommant Mlle Virginie POLO, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 11^e arrondissement ;

Vu les arrêtés du 26 février 2010 titularisant, à compter du 9 février 2010, Mlles Marie ROMBALDI et Virginie POLO ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 13 novembre 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Philippe PICQUART, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e arrondissement, est abrogé.

Art. 2. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Philippe PICQUART, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e arrondissement et à Mlles Marie ROMBALDI et Virginie POLO, Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie du 11^e arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

— procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;

— procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;

— procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

— recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa du Code électoral ;

— coter et parapher, et le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;

— signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

— signer toutes copies et extraits d'actes d'état civil ;

— signer les affirmations des procès-verbaux par des gardes particuliers assermentés ;

— valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— émettre les avis demandés par l'Agence Nationale d'Accueil des étrangers et des migrations sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;

— attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;

— notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non-titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs ;

— signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels administratifs de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des Directrices et Directeurs Généraux Adjointes des Services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les arrêtés de congé initial à plein traitement de un à dix jours au titre d'un accident de service, de trajet ou de travail non contesté ;

— signer les fiches de notation des personnels administratifs de catégorie C placés sous leur autorité ;

— signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

— attester le service fait par les agents recenseurs ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux-repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;

— signer les conventions d'occupation de locaux et les conventions de prêt de matériel.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

- à M. le Receveur Général des Finances,
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
- à Mme la Directrice de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,
- à M. le Maire du 11^e arrondissement,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 30 mars 2010

Bertrand DELANOË

Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directeurs Généraux Adjointes des Services de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-30, L. 2511-27 modifié, R. 2122-8 et L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1986 nommant M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 29 février 2008 nommant M. Jérôme PONCEYRI, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2009 nommant M. Morgan REMOND, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 22 février 2010 titularisant, à compter du 9 février 2010, M. Morgan REMOND ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 17 mars 2009 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement et à M. Jérôme PONCEYRI, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement, est abrogé.

Art. 2. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement et à M. Jérôme PONCEYRI et M. Morgan REYMOND, Directeurs Généraux Adjointes des Services de la Mairie du 17^e arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

- procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;
- procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;
- procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;
- recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa du Code électoral ;
- coter et parapher, et le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;
- signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

- signer toutes copies et extraits d'actes d'état civil ;
 - signer les affirmations des procès-verbaux par des gardes particuliers assermentés ;
 - valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - émettre les avis demandés par l'Agence Nationale d'Accueil des étrangers et des migrations sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;
 - attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;
 - notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non-titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs ;
 - signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels administratifs de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des Directrices et Directeurs Généraux Adjointes des Services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;
 - signer les arrêtés de congé initial à plein traitement de un à dix jours au titre d'un accident de service, de trajet ou de travail non contesté ;
 - signer les fiches de notation des personnels administratifs de catégorie C placés sous leur autorité ;
 - signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;
 - attester le service fait par les agents recenseurs ;
 - attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux-repas à l'occasion des scrutins électoraux ;
 - signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;
 - signer les conventions d'occupation de locaux et les conventions de prêt de matériel.
- Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
- Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
 - à M. le Receveur Général des Finances,
 - à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
 - à Mme la Directrice de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,
 - à Mme le Maire du 17^e arrondissement,
 - aux intéressés.

Fait à Paris, le 30 mars 2010

Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe au Maire de Paris chargée de présider les jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'une cuisine de préparation pour trois mille repas au sein du groupe scolaire, 7 avenue Maurice d'Ocagne, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23 ;

Vu le Code des marchés publics modifié par les décrets des 17 et 19 décembre 2008 et notamment ses articles 22, 24 et 74 ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité, la présidence des jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'une cuisine de préparation pour trois mille repas, groupe scolaire, 7 avenue Maurice d'Ocagne, à Paris 14^e.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010

Bertrand DELANOË

Délégation de pouvoir donnée à un Adjoint au Maire de Paris chargé de présider les jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pluri équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique dans la Z.A.C. « Porte des Lilas », rue Paul Meurice, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23 ;

Vu le Code des marchés publics modifié par les décrets des 17 et 19 décembre 2008, et notamment ses articles 22, 24 et 74 ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à M. Jean VUILLERMOZ, Adjoint au Maire de Paris chargé du sport, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité, la présidence des jurys relatifs au concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pluri équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique, Z.A.C. « Porte des Lilas », rue Paul Meurice, à Paris 20^e.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010

Bertrand DELANOË

Direction de Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 40 des 16 et 17 juillet 2007 fixant le statut particulier applicable au corps des agents d'accueil et de surveillance (F/H) de la Commune de Paris ;

Vu la délibération 2008 DRH 14 des 26 et 27 mai 2008 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne d'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance, seront ouverts à partir du 6 septembre 2010, pour 10 postes, à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

— concours externe : 5 postes ;

— concours interne : 5 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 10 mai au 11 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 juin 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administratrice
chargée de la Sous-Direction
du Développement des Ressources Humaines
Sophie PRINCE

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 16 des 16 et 17 juillet 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 66 des 16 et 17 juillet 2007 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques et les adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 11 des 8 et 9 février 2010 fixant le règlement général des concours pour l'accès au corps des adjoints techniques et des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 12 des 8 et 9 février 2010 modifiée fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives seront ouverts à partir du 4 octobre 2010 à Paris ou en proche banlieue, pour 10 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 5 postes ;
- concours interne : 5 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 24 juin 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administratrice
chargée de la Sous-Direction
du Développement des Ressources Humaines
Sophie PRINCE

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de service à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports.

Par arrêté en date du 15 mars 2010 :

— M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administrations parisiennes, est affecté à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports, et nommé en qualité de chef de service des prestations logistiques, à compter du 1^{er} avril 2010.

Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 18 janvier 2010 :

— Mme Marie-Pierre AUGER, administratrice de la Ville de Paris, est mise à disposition du Centquatre (Etablissement public de coopération culturelle), pour une durée d'un an, à compter du 18 janvier 2010.

Direction des Ressources Humaines. — Maintien en détachement d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 29 mars 2010 :

— M. Patrick BRANCO-RUIVO, administrateur de la Ville de Paris, est maintenu en position de détachement auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, à l'issue de sa période de mobilité, pour une période d'un an, à compter du 13 juillet 2010, sur un emploi de Conseiller des Affaires Etrangères, pour exercer les fonctions de Premier Conseiller à l'Ambassade de France au Bangladesh.

Direction des Ressources Humaines. — Radiation des cadres d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 29 mars 2010 :

— Mme Marie-Christine LABOURDETTE, administratrice hors classe de la Ville de Paris, est radiée des cadres de la Ville de Paris, à compter du 15 février 2010, suite à son intégration, sur sa demande, dans le corps des administrateurs civils.

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2010-022 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Suger, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de France Télécom rue Suger, à Paris 6^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 14 avril 2010 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Suger, à Paris 6^e arrondissement, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale, le 14 avril 2010, de 8 h à 17 h.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2010-024 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement avenue Reille, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réalisation d'un tapis avenue Reille, à Paris 14^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement gênant dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'étaleront du 3 au 7 mai 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — L'avenue Reille, à Paris 14^e arrondissement, sera mise en sens unique, à titre provisoire, depuis le square Montsouris, vers et jusqu'à l'avenue René Coty, du 3 au 7 mai 2010 inclus.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique avenue Reille, à Paris 14^e arrondissement, dans sa partie comprise entre le square Montsouris et l'avenue René Coty, côtés pair et impair, du 3 au 7 mai 2010 inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2010-048 réglementant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue d'Alsace, à Paris 10^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux SNCF, occasionnant une emprise sur chaussée, 50, rue d'Alsace, à Paris 10^e arrondissement, nécessitent de neutraliser la circulation avec déviation par les rues des deux Gares, Faubourg Saint-Denis et La Fayette ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront les 27 et 28 avril 2010 inclus, de 9 h à 17 h ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la voie suivante du 10^e arrondissement, les 27 et 28 avril 2010 inclus, de 9 h à 17 h :

— Alsace (rue d') : au droit du n° 50.

Art. 2. — La rue d'Alsace, à Paris 10^e arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire, les 27 et 28 avril 2010 inclus, de 9 h à 17 h :

— A partir de la rue de Dunkerque, vers et jusqu'au n° 48 de la rue d'Alsace.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-001 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue d'Avron, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie rue d'Avron, à Paris 20^e arrondissement, nécessitent la mise en sens unique, à titre provisoire, de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui se dérouleront du 26 avril 2010 au 30 avril 2011 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, sera établi, à Paris 20^e arrondissement, du 26 avril 2010 au 30 avril 2011 inclus :

— Avron (rue d') : depuis le boulevard Davout, vers et jusqu'au boulevard de Charonne.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Jean LECONTE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-032 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rues de la Colonie et des Peupliers, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-161 du 20 octobre 2009 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 13^e arrondissement de Paris de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux d'investigations des sols dans les rues de la Colonie et des Peupliers, à Paris 13^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 6 avril 2010 au 31 août 2011 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 6 avril 2010 au 31 août 2011 inclus, dans les voies suivantes du 13^e arrondissement :

— Colonie (rue de la) : côté impair, au droit des n°s 75 à 79 ;

— Peupliers (rue des) : côté pair, au droit des n°s 20 à 26.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2009-161 du 20 octobre 2009 susvisé seront suspendues, à titre provisoire, du 6 avril 2010 au 31 août 2011 inclus, en ce qui concerne les deux emplacements situés au droit du n° 77 de la rue de la Colonie.

Art. 4. — Le Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-067 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies des 12^e, 19^e et 20^e arrondissements

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway T3, il convient de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies des 12^e, 19^e et 20^e arrondissements ;

Considérant dans ces conditions, qu'il convient d'interdire le stationnement dans un tronçon de la route des Fortifications, à Paris 12^e, du boulevard Sérurier, à Paris 19^e, ainsi que dans la rue Saint-Fargeau, avenue de la Porte de Montreuil, la rue des Docteurs Déjerine et boulevard Davout, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront selon le phasage des travaux ci-après indiqué ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique aux lieux et dates fixés ci-après :

12^e arrondissement :

du 6 avril 2010 au 31 décembre 2012 inclus :

— Fortifications (route des) : côté bois, du n° 1 au n° 9 (suppression de 34 places de stationnement).

19^e arrondissement :

du 12 avril au 8 octobre 2010 inclus :

— Sérurier (boulevard) : côté impair, du n° 21 au n° 29 (suppression de 3 places de stationnement).

20^e arrondissement :

du 12 au 27 avril 2010 inclus :

— Saint-Fargeau (rue) :

- côté impair, du n° 89 au n° 91 (suppression de 4 places de stationnement),

- côté pair, au droit du n° 74 (suppression de 2 places de stationnement) ;

du 12 avril au 25 mai 2010 inclus :

— Porte de Montreuil (avenue de la) : côté impair, du n° 5 au n° 7 (suppression de 4 places de stationnement),

— Docteurs Dejerine (rue des) : côté impair, au droit du n° 1 (suppression de 5 places de stationnement) ;

du 16 avril au 21 mai 2010 inclus :

— Davout (boulevard) : côté pair, au droit du n° 128 bis (suppression de 5 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-069 modifiant l'arrêté municipal 2010-059 du 15 mars 2010 instaurant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans l'avenue de la Porte de Charenton, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-059 du 15 mars 2010 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans l'avenue de la Porte de Charenton, à Paris 12^e ;

Considérant qu'il convient de prolonger les dispositions de l'arrêté susvisé jusqu'au 15 avril 2010 inclus ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-059 du 15 mars 2010 susvisé sont prolongées jusqu'au 15 avril 2010 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Adjoint au Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1^{er} secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes et d'avances (Recettes n° 1442 — Avances n° 442).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1^{er} secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1^{er} secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la halte-garderie, 1, allée Verte, à Paris 11^e, de la crèche collective, 35, rue Javelot, à Paris 13^e, de la crèche collective, 33, rue Javelot, à Paris 13^e, et de la halte-garderie, 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre les tableaux énumérant les établissements des 11^e et 13^e arrondissements ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 29 juillet 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1^{er} secteur) est modifié en ce sens que les tableaux mentionnant les établissements des 11^e et 13^e arrondissements sont abrogés et remplacés par les tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales — 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

- aux mandataires suppléants intéressés ;
- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 9 février 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
La Sous-Directrice des Ressources
Sylvie MAZOYER

Annexe : listes des établissements.

11^e arrondissement

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
110101	Crèche collective	25, rue Godefroy Cavaignac	01 53 27 63 30	610
110102	Crèche collective	38, rue Saint-Bernard	01 43 70 58 77	610
110 103	Crèche collective	30 bis, avenue Philippe Auguste	01 43 70 15 43	610
110 104	Crèche collective	65, rue de la Folie Régnault	01 48 05 24 67	610
110 105	Crèche collective	117, avenue Philippe Auguste	01 58 39 31 12	610
110 106	Crèche collective	9, rue Servan	01 43 79 55 27	610
110 107	Crèche collective	19, rue Pelée	01 43 57 55 50	610
110 108	Crèche collective	14, rue Duranti	01 43 67 57 17	610
110 109	Crèche collective	15, cour Debillé	01 44 64 80 10	610
110 110	Crèche collective	108, rue Saint-Maur	01 48 07 24 80	610
110 205	Crèche familiale			610
110 111	Crèche collective	81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud	01 47 00 38 93	610
110 112	Crèche collective	56, rue Saint-Maur	01 48 07 50 95	610
110 204	Crèche familiale			610
110 113	Crèche collective	16, cité Beauharnais	01 44 64 85 70	610
110 114	Mini-crèche collective	16, rue Robert Houdin	01 55 28 80 65	230
110 115	Crèche collective	13 bis, rue Popincourt	01 48 07 01 12	610
110 116	Crèche collective	62, rue Saint-Sabin	01 55 28 84 25	610
110 117	Crèche collective	30, rue Chanzy	01 46 59 43 45	610
110 201	Crèche familiale	3/11, passage Bullourde	01 47 00 66 67	610
110 203	Crèche familiale	16, cité Beauharnais	01 44 64 85 74	610

110 501	Halte-garderie	114, rue Jean-Pierre Timbaud	01 55 28 30 45	530
110 502	Halte-garderie	3/11, passage Bullourde	01 48 07 53 55	530
110 505	Halte-garderie	1, allée Verte	01 55 28 35 41	530

13^e arrondissement

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
130 101	Crèche collective	3, rue Barrault	01 53 62 23 15	610
130 102	Crèche collective 1	49, boulevard Masséna	01 53 94 54 90	610
130 127	Crèche collective 2			610
130 103	Crèche collective	7, rue du Docteur Hutinel	01 45 83 24 40	610
130 104	Crèche collective	6, rue Baptiste Renard	01 45 83 26 33	610
130 105	Crèche collective	8, rue de la Fontaine à Mulard	01 45 88 20 21	610
130 106	Crèche collective	158, rue de Tolbiac	01 45 89 45 22	610
130 107	Crèche collective	21, avenue Léon Bollée	01 45 85 40 66	610
130 108	Crèche collective	101, rue de la Glacière	01 45 89 13 40	610
130 109	Crèche collective	10, rue Ricaut	01 42 16 82 32	610
130 110	Crèche collective	14, rue Max Jacob	01 53 62 23 80	610
130 111	Crèche collective	42, rue du Javelot	01 45 84 86 95	610
130 112	Crèche collective	16, square Dunois	01 45 86 73 55	610
130 113	Crèche collective	56/58, rue de Clisson	01 45 85 45 48	610
130 114	Crèche collective	33 bis, rue des Longues Raies	01 45 89 40 34	610
130 115	Crèche collective	66, rue Pascal	01 45 35 73 91	610
130 116	Crèche collective	1 bis, rue Eugène Oudiné	01 45 86 96 60	610
130 117	Crèche collective	10, rue de la Pointe d'Ivry	01 45 82 73 32	610
130 118	Crèche collective	21/23, rue des Reculettes	01 43 37 52 41	610
130 120	Crèche collective			610
130 204	Antenne de crèche familiale	12, rue Duméril	01 44 08 85 95	610
130 122	Crèche collective	235/237, rue de Tolbiac	01 43 13 29 90	610
130 123	Crèche collective	18, rue du Moulin de la Pointe	01 45 80 35 25	610

130 124	Crèche collective	31, rue Dunois	01 45 86 31 31	610
130 125	Crèche collective	11, rue Pierre Choderlos de Laclos	01 45 84 04 06	610
130 126	Crèche collective	19, rue Jean Fautrier	01 44 06 61 25	610
130 128	Crèche collective	1, rue Marie-Louise Dubreil-Jacobin	01 53 60 42 50	610
130 129	Crèche collective	35, rue du Javelot	01 53 82 71 55	610
130 131	Crèche collective	33, rue du Javelot	01 53 82 71 50	610
130 201	Crèche familiale	49, boulevard Masséna	01 45 84 05 09	610
130 202	Crèche familiale	33, rue des Longues Raies	01 45 81 40 87	610
130 203	Crèche familiale	134, boulevard Masséna	01 53 60 83 72	610
130 505	Halte-garderie			530
130 401	Jardin d'enfants	5, rue du Docteur Hutinel	01 45 85 31 07	610
130 402	Jardin d'enfants	14, rue Max Jacob	01 53 62 23 85	610
130 451	Jardin maternel	7, place André Masson	01 45 80 87 05	610
130 452	Jardin maternel	170, avenue d'Italie	01 45 80 43 45	610
130 501	Halte-garderie	57, avenue d'Ivry	01 45 82 73 31	530
130 502	Halte-garderie	21/23, rue des Reculettes	01 45 87 05 07	530
130 503	Halte-garderie	15, rue Caillaux	01 45 86 00 83	530
130 504	Halte-garderie	69, boulevard Auguste Blanqui	01 53 62 22 05	530
130 506	Halte-garderie	18, rue du Docteur Magnan	01 44 06 60 25	530
130 701	Jardin d'enfants OPAC	30, rue Pinel	01 44 24 24 00	460
130 702	Jardin d'enfants OPAC	5, rue du Docteur Landouzy	01 45 88 27 08	460
130 703	Jardin d'enfants OPAC	5, rue Albin Haller	01 45 88 26 44	460
130 704	Jardin d'enfants OPAC	3, rue Dupuy de Lôme	01 45 83 87 86	460

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1^{er} secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme POUYET Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 3^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme DELAHAYE Coralie, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme BERTHEAU Béatrice, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme GARIEPY Marie-José, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme NOEL Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin maternel à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme DURET Clotilde, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle SCHUTZ Florence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme LEVY-BLANCHARD Emmanuelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme POLGE Françoise, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme FILLON Evelyne, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme VIRMAUX Hélène, éducatrice spécialisée, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme SARDI Myriam, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme JAOUEN Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1^{er} secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LECOMTE Cécile, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle DENYS DE BONNAVENTURE Elisabeth, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle NEGRIT Murielle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme CHANEMOUGA Vanessa, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme SIRIEZ Claude, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle SANTONI Magali, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LANGLADE Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme AURE Jocelyne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle MOLLON Claire, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle LEBERRUYER Elodie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle ROBERT Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme SONNEVILLE Betty, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle BENARD Carole, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LAGUEL Nadia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle IDRI Linda, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme ABDESELAM Amina, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle VASSEUR Marlène, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2^e secteur — Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1443 — Avances n° 443) — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans les établissements de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction des Ressources, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, une sous-régie de

recettes dans chacun des établissements du 2^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 20 bis, rue des Batignolles, à Paris 17^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 17^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 16 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février 2005 modifié instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 17^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur général des finances, Trésorier-payeur général de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, Service poursuites et régies locales — 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances, Bureau F5, Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance, Bureau de l'exécution financière ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 4 janvier 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Responsable
du Service Financier et Juridique

Jacques BERGER

Annexe : liste des établissements du 17^e arrondissement

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
170101	Crèche collective	51/53, rue Berzélius	01 42 28 17 80	610
170102	Crèche collective	37, rue Bayen	01 45 74 45 95	610
170103	Crèche collective	9, rue Lecomte	01 42 28 37 00	610
170104	Crèche collective	25, rue Curnonsky	01 48 88 07 29	610
170105	Crèche collective	1/3, boulevard du Bois le Prêtre	01 58 59 21 10	610
170106	Crèche collective	21, rue de l'Etoile	01 58 05 40 35	610
170107	Crèche collective	52/54, rue Nollet	01 42 29 73 47	610
170108	Crèche collective	30, rue Christine de Pisan	01 44 29 22 55	610

170109	Crèche collective	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 82	610
170110	Crèche collective	10, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 83 58	610
170111	Crèche collective	84 M, boulevard Pereire	01 44 29 23 09	610
170112	Mini-crèche collective	223 M, boulevard Pereire	01 40 68 03 41	230
170113	Mini-crèche collective	158, rue Legendre	01 58 60 23 00	230
170114	Crèche collective	35, rue Dautancourt	01 58 60 28 90	610
170115	Crèche collective	9, villa Sainte-Croix	01 58 60 32 15	610
170116	Crèche collective	6-8, place des Magasins de l'Opéra Comique (Z.A.C. Porte d'Asnières)	01 56 21 27 70	610
170117	Crèche collective	20 bis, rue des Batignolles	01 44 70 16 60	610
170201	Crèche familiale	43, rue Gauthey	01 46 27 68 41	610
170202	Crèche familiale	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 88	610
170507	Halte-garderie			530
170401	Jardin d'enfants	28, rue Jacques Kellner	01 46 27 23 42	610
170501	Halte-garderie	43, rue Gauthey	01 42 28 11 12	530
170502	Halte-garderie	18, rue Salneuve	01 47 66 16 65	530
170503	Halte-garderie	27, rue Curnonsky	01 48 88 00 31	530
170504	Halte-garderie	6, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 84 03	530
170505	Halte-garderie	16/20, rue des Batignolles	01 43 87 50 43	530
170506	Halte-garderie	59, rue Berzélius	01 58 59 27 25	530
170701	Jardin d'enfants OPAC	4, rue Fernand Pelloutier	01 42 28 19 94	460

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme VIDAL Anne, puéricultrice, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme CHARDONNET Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LEBEL Geneviève, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme RAFFIANI Marie-Laure, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective, la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle JOUANNE Ludvine, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme AUBERT-CRAMOISY Florence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LAMORT Claude, infirmière classe supérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la halte-garderie à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme BOISSOU Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 20^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle MIRANDA-RODRIGUES Célia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme BULLIER Sandrine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle PELLO Emilie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle LE BLOA Prisca, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme GUINAUDEAU Cécile, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle BEAUX Christelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle SEBI Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme DJOUADI Yasmina, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 04 janvier 2010, Mlle BELNY-FORTUIT Dominique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3^e secteur — Régie de recettes n° 1444 — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans les établissements de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction des Ressources, 3^e secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 3, passage Delessert, à Paris 10^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 10^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 16 novembre 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé 9 juin 2008 modifié instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Petite Enfance (3^e secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 10^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général

de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances, Bureau F5, Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance, Bureau de l'Exécution Financière ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 4 janvier 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Responsable
du Service Financier et Juridique*

Jacques BERGER

**Annexe : liste des établissements
du 10^e arrondissement**

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
100101	Crèche collective	1, square Alban Satragne	01 55 33 54 75	610
100102	Crèche collective	64 bis, avenue Claude Vellefaux	01 42 38 08 28	610
100103	Crèche collective	66 bis, avenue Claude Vellefaux	01 42 38 11 27	610
100104	Crèche collective	10/12, rue des Récollets	01 44 89 67 30	610
100105	Crèche collective	241/243, rue Lafayette	01 40 36 18 47	610
100106	Crèche collective	15, rue Louis Blanc	01 42 03 00 26	610
100107	Crèche collective	53, rue d'Hauteville	01 40 22 02 62	610
100108	Crèche collective	8, rue Bossuet	01 45 26 29 41	610
100504	Halte-garderie			530
100110	Mini-crèche collective	26, impasse Sainte Marthe	01 53 19 19 32	230
100111	Crèche collective	9, rue Philippe de Girard	01 55 26 89 60	610
100112	Crèche collective	3, passage Delessert	01 53 35 82 53	610
100201	Crèche familiale	21 bis, rue des Petites Ecuries	01 53 34 18 50	610
100502	Mini-halte-garderie			230
100451	Jardin maternel	17 bis, passage du Buisson Saint-Louis	01 42 00 82 83	610
100501	Halte-garderie	10/12, rue des Récollets	01 44 89 60 38	530
100503	Halte-garderie	55, rue de l'Aqueduc	01 55 26 94 60	530
100505	Halte-garderie	1, rue Hittorf	01 53 72 10 14	530

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3^e secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Régie de recettes n° 1444).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3^e secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la halte-garderie, 1, allée Verte, à Paris 11^e, de la crèche collective, 35, rue Javelot, à Paris 13^e, de la crèche collective, 33, rue Javelot, à Paris 13^e, et de la halte-garderie, 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre les tableaux énumérant les établissements des 11^e et 13^e arrondissements ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 29 juillet 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 9 juin 2008 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3^e secteur) est modifié en ce sens que les tableaux mentionnant les établissements des 11^e et 13^e arrondissements sont abrogés et remplacés par les tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales — 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé,

— au mandataire suppléant intéressé ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 9 février 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Ressources

Sylvie MAZOYER

Annexe : listes des établissements.

11^e arrondissement

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
110 101	Crèche collective	25, rue Godefroy Cavaignac	01 53 27 63 30	610
110 102	Crèche collective	38, rue Saint-Bernard	01 43 70 58 77	610
110 103	Crèche collective	30 bis, avenue Philippe Auguste	01 43 70 15 43	610
110 104	Crèche collective	65, rue de la Folie Régnault	01 48 05 24 67	610
110 105	Crèche collective	117, avenue Philippe Auguste	01 58 39 31 12	610
110 106	Crèche collective	9, rue Servan	01 43 79 55 27	610
110 107	Crèche collective	19, rue Pelée	01 43 57 55 50	610
110 108	Crèche collective	14, rue Duranti	01 43 67 57 17	610
110 109	Crèche collective	15, cour Debille	01 44 64 80 10	610
110 110	Crèche collective	108, rue Saint-Maur	01 48 07 24 80	610
110 205	Crèche familiale			610
110 111	Crèche collective	81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud	01 47 00 38 93	610
110 112	Crèche collective	56, rue Saint-Maur	01 48 07 50 95	610
110 204	Crèche familiale			610
110 113	Crèche collective	16, cité Beauharnais	01 44 64 85 70	610
110 114	Mini-crèche collective	16, rue Robert Houdin	01 55 28 80 65	230
110 115	Crèche collective	13 bis, rue Popincourt	01 48 07 01 12	610
110 116	Crèche collective	62, rue Saint-Sabin	01 55 28 84 25	610
110 117	Crèche collective	30, rue Chanzy	01 46 59 43 45	610
110 201	Crèche familiale	3/11, passage Bullourde	01 47 00 66 67	610
110 203	Crèche familiale	16, cité Beauharnais	01 44 64 85 74	610
110 501	Halte-garderie	114, rue Jean-Pierre Timbaud	01 55 28 30 45	530
110 502	Halte-garderie	3/11, passage Bullourde	01 48 07 53 55	530
110 505	Halte-garderie	1, allée Verte		530

13^e arrondissement

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
130 101	Crèche collective	3, rue Barrault	01 53 62 23 15	610
130 102	Crèche collective 1	49, boulevard Masséna	01 53 94 54 90	610
130 127	Crèche collective 2			610
130 103	Crèche collective	7, rue du Docteur Hutinel	01 45 83 24 40	610
130 104	Crèche collective	6, rue Baptiste Renard	01 45 83 26 33	610
130 105	Crèche collective	8, rue de la Fontaine à Mulard	01 45 88 20 21	610
130 106	Crèche collective	158, rue de Tolbiac	01 45 89 45 22	610
130 107	Crèche collective	21, avenue Léon Bollée	01 45 85 40 66	610
130 108	Crèche collective	101, rue de la Glacière	01 45 89 13 40	610
130 109	Crèche collective	10, rue Ricaut	01 42 16 82 32	610
130 110	Crèche collective	14, rue Max Jacob	01 53 62 23 80	610
130 111	Crèche collective	42, rue du Javelot	01 45 84 86 95	610
130 112	Crèche collective	16, square Dunois	01 45 86 73 55	610
130 113	Crèche collective	56/58, rue de Clisson	01 45 85 45 48	610
130 114	Crèche collective	33 bis, rue des Longues Raies	01 45 89 40 34	610
130 115	Crèche collective	66, rue Pascal	01 45 35 73 91	610
130 116	Crèche collective	1 bis, rue Eugène Oudiné	01 45 86 96 60	610
130 117	Crèche collective	10, rue de la Pointe d'Ivry	01 45 82 73 32	610
130 118	Crèche collective	21/23, rue des Reculettes	01 43 37 52 41	610
130 120	Crèche collective			610
130 204	Antenne de crèche familiale	12, rue Duméril	01 44 08 85 95	610
130 122	Crèche collective	235/237, rue de Tolbiac	01 43 13 29 90	610
130 123	Crèche collective	18, rue du Moulin de la Pointe	01 45 80 35 25	610
130 124	Crèche collective	31, rue Dunois	01 45 86 31 31	610
130 125	Crèche collective	11, rue Pierre Choderlos de Laclos	01 45 84 04 06	610
130 126	Crèche collective	19, rue Jean Fautrier	01 44 06 61 25	610

130 128	Crèche collective	1, rue Marie-Louise Dubreil-Jacobin	01 53 60 42 50	610
130 129	Crèche collective	35, rue du Javelot	01 53 82 71 55	610
130 131	Crèche collective	33, rue du Javelot	01 53 82 71 50	610
130 201	Crèche familiale	49, boulevard Masséna	01 45 84 05 09	610
130 202	Crèche familiale	33, rue des Longues Raies	01 45 81 40 87	610
130 203	Crèche familiale	134, boulevard Masséna	01 53 60 83 72	610
130 505	Halte-garderie			530
130 401	Jardin d'enfants	5, rue du Docteur Hutinel	01 45 85 31 07	610
130 402	Jardin d'enfants	14, rue Max Jacob	01 53 62 23 85	610
130 451	Jardin maternel	7, place André Masson	01 45 80 87 05	610
130 452	Jardin maternel	170, avenue d'Italie	01 45 80 43 45	610
130 501	Halte-garderie	57, avenue d'Ivry	01 45 82 73 31	530
130 502	Halte-garderie	21/23, rue des Reculettes	01 45 87 05 07	530
130 503	Halte-garderie	15, rue Caillaux	01 45 86 00 83	530
130 504	Halte-garderie	69, boulevard Auguste Blanqui	01 53 62 22 05	530
130 506	Halte-garderie	18, rue du Docteur Magnan	01 44 06 60 25	530
130 701	Jardin d'enfants OPAC	30, rue Pinel	01 44 24 24 00	460
130 702	Jardin d'enfants OPAC	5, rue du Docteur Landouzy	01 45 88 27 08	460
130 703	Jardin d'enfants OPAC	5, rue Albin Haller	01 45 88 26 44	460
130 704	Jardin d'enfants OPAC	3, rue Dupuy de Lôme	01 45 83 87 86	460

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme POUYET Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 3^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme GARIEPY Marie-José, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme MANUEL Laëtitia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de

recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme DURET Clotilde, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme SAVORNIN Angélique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme VIDAL Anne, puéricultrice, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme RAFFIANI Marie-Laure, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme LAMORT Claude, infirmière classe supérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme BOISSOU Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3^e secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle DENYS DE BONNAVENTURE Elisabeth, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle SANTONI Magali, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme DALEUX Aurélie, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mme AURE Jocelyne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle MOLLON Claire, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle LEBERRUYER Elodie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mlle TOYER Marie-Madeleine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme BEAULANDE Nathalie, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle MIRANDA-RODRIGUES Célia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle SARR Aissata, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle PLAVINET Nathalie, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, Mme CADOL-LEGROS Eloïse, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 janvier 2010, Mlle BACH Corinne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1^{er}, 2^e et 3^e secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme ELLIS Muriel, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GIBIERGE Roselyne, puéricultrice hors classe, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GORDON Axelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme COUCKE Laurence, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme SEROUART Marie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BODARD Sylvia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme ROUSSEL Chantal, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini halte à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DELCURE Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme ROLLAND Dominique, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BARNAT Jacqueline, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GALMICHE Isabelle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DAVOUST-GAKOU Nadine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GAHERY Marie-Laure, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BARISON Marie-Christine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BLEYS Marie-Hélène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la crèche familiale à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle POSS Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme YOUSSEFI Elisabeth, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme JAROUSSEAU Nathalie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CRAFT Michelle, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DAMASE Huguette, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CLAIRET Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme RENASSIA Hélène, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme VION-LEFEBVRE Marie-José, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LANUSSE-MONGUILOT Murielle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LACATON Chantal, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme PACHEVIE Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DUPONT Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme MONTEIL Edwige, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle LOUVET Sophie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme RAMARIAVELO Virginie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LAURETTE-DRAME Elodie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CHATELAIN Annie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GARSALT Solange, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme COTEL Marie-Stella, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme PORTANELLI Marie-José, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BARDOUT Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme SCHNITZLER Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme MARTINETTI Dominique, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BERTHIER Laurence, éducatrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CADET Marie-Claire, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin maternel à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LE SOLLEUZ Anne, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GIRAULT Dominique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle ROSSIGNOL Caroline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, M. BADENE Karim, puériculteur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme NATTIER Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la halte-garderie à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DELAHAYE Coralie, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme GAHERY Marie-Laure, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BOUAL Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CHARDONNET Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme AUBERT-CRAMOISY Florence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme MONTANES Isabelle, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle EUSEBE Séverine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme JACQUOT Frédérique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme NATTIER Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1^{er}, 2^e et 3^e secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DAUVILLIERS Célia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme SANCHES Sophie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CARDONE Leslie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme MORVAN Nathalie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BOULIS Carole, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme OLESZKIEWICZ Christine, auxiliaire principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme THOLLET Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini-halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DALEUX Aurélie, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini-halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme HUREL Véronique, auxiliaire de puériculture principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle VATIN Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle MARTINEZ Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BUGUET Maud, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme AZABI Nadia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme OLLIVIER Monique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle LECACHEUR Sylvie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme FLEURANCEAU Anne, psychomotricienne, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme ROMEU Joséphe, auxiliaire de puériculture principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CHAUSSE Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle HUART Sandra, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DAOUADI Samia, infirmière de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BERNARD Awa, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BAUVEZ Magali, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BOISSIERE Sandrine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle DE GRAAFF Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LECOMTE Cécile, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2009, Mme MAHE Sophie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite

Enfance) pour la crèche collective à Paris 7^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle ROLLANDO Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CARDONE Leslie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CHANEMOUGA Vanessa, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle VATIN Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LANGLADE Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BENARD Carole, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme MORETTI Annie-Claude, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme LAGUEL Nadia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme DAOUADI Samia, infirmière de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CONDOMINES Elisabeth, éducatrice de jeunes enfants de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la crèche familiale à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme PIETRI Nathalie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite

Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle PELLO Emilie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CHABI Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle HELLIO Soizic, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle LEFRANCOIS Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle MUSTIERE Marie-Claude, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BERNARD Awa, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BASSET Guadalupe, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle OSSULY Mina, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle SCHNEIVEIS Fabienne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle PINAUD Pascale, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BEAUX Christelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à

Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle GUERIN Marianne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme CASIMIR Nathalie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mme BAUVEZ Magali, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle BOISSIERE Sandrine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 février 2010, Mlle DE GRAAFF Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Affaires Scolaires. — Nomination du régisseur et de son mandataire suppléant pour la régie d'avance de la Circonscription des Affaires Scolaires des 5 et 6^e arrondissements.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 février 2010 :

— Mme ROLLAND (Patricia), secrétaire des services extérieurs, est nommée régisseur d'avances auprès de la Direction des Affaires Scolaires pour la Circonscription des Affaires Scolaires des 5 et 6^e arrondissements, à compter du 13 mars 2007.

— Mme BOURGEOIS (Pascale) est nommée mandataire suppléant également à compter du 13 mars 2007.

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} avril 2010, à l'établissement du Foyer de Vie Miryam situé 71, avenue Denfert Rochereau, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 8 février 1988 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association Notre-Dame de Joye pour le Foyer de Vie Miryam situé 71, avenue Denfert Rochereau, Paris (75014) ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2010 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2010, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer de Vie Miryam situé 71, avenue Denfert Rochereau, à Paris (75014), géré par l'Association Notre-Dame de Joye, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 283 924 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 1 025 200 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 210 394 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 503 505 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 16 013 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 ne tient compte d'aucune reprise de résultat.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer de Vie Miryam situé 71, avenue Denfert Rochereau, à Paris (75014), géré par l'Association Notre-Dame de Joye, est fixé à 168,94 €, à compter du 1^{er} avril 2010.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} avril 2010, à l'établissement du Foyer d'Hébergement Plein Ciel situé 118, rue des Pyrénées, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 17 avril 2007 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association Alternatives « Plein Ciel » pour le Foyer d'Hébergement Plein Ciel situé 118, rue des Pyrénées, à Paris (75020) ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2010 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2010, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer d'Hébergement Plein Ciel situé 118, rue des Pyrénées, à Paris (75020), d'une capacité de 38 personnes et géré par l'Association Alternatives « Plein Ciel », sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 282 025,67 €,

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 755 487,44 €,

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 314 619,42 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 243 251,75 €,

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 93 000 €,

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 366,95 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte d'une reprise de résultat excédentaire de 15 513,83 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer d'Hébergement Plein Ciel situé 118, rue des Pyrénées, à Paris (75020), géré par l'Association Alternatives Plein Ciel, est fixé à 136 €, à compter du 1^{er} avril 2010.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

D.A.S.E.S. — Liste établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'infirmières des établissements départementaux dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 17 décembre 2009.

- 1 — PIOTRE Blandine
2 — SEUX Daphné
3 — GALLOU BODOLLEC Delphine.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 30 mars 2010

*La Présidente du Jury,
Chef du Bureau
des Etablissements Départementaux*
Elisabeth SEVENIER-MULLER

D.A.S.E.S. — Liste établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'aides-soignants, spécialité auxiliaire de puériculture, des établissements départementaux dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 17 décembre 2009.

- 1 — BOULINEAU Mélanie
2 — MOALLI Samantha
3 — SIMON Sébastien
4 — JOSEPH Sophie
5 — VIGNES Vanessa
6 — DUJARRIER Sonia
7 — JACOB Cécile.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 30 mars 2010

*La Présidente du Jury,
Chef du Bureau
des Etablissements Départementaux*
Elisabeth SEVENIER-MULLER

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté directeur n° 2010/0107 DG portant délégation de compétence du représentant du pouvoir adjudicateur du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R. 6147-11 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu l'arrêté directeur n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 portant délégation de compétence de personne responsable des marchés de la Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0084 DG du 14 février 2007 portant délégation de compétence de personne responsable des marchés et complétant l'article 2 de l'arrêté directeur n° 2004-0053DG susvisé en ce qui concerne le Directeur du service ACHA ;

Vu l'arrêté directeur n° 2009-0137 DG du 9 juillet 2009 portant délégation de compétence de représentant du pouvoir adjudicateur pour les marchés relatifs au système d'information de l'A.P. - H.P. hors système d'information du domaine patient ;

Le Secrétaire Général entendu ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directeur n° 2004-0053DG du 12 mars 2004 susvisé relatif aux compétences du Directeur du service ACHA est complété comme suit :

« Par dérogation aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté, délégation de compétence lui est donnée aux fins de négocier et conclure des accords-cadres et des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics, pour les fournitures et services figurant aux lignes 034 012 (électricité - tarif déréglé) et 07403 à 074 056 et 07410 (traitement des déchets) de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'A.P. - H.P. ».

Art. 2. — Le Secrétaire Général et le Directeur du service ACHA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Benoît LECLERCQ

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2010-270 portant interdiction temporaire d'habiter l'hôtel « MAISON MARAIS » situé 3, rue Ferdinand Duval, à Paris 4^e.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor An VIII,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 123-3, L. 123-4, R. 123-27, R. 123-28, R. 123-45, R. 123-46 et R. 123-52 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20982 du 6 septembre 2007 relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu le procès-verbal en date du 3 novembre 2006 par lequel la sous-commission technique de sécurité de la Préfecture de Police a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'hôtel MAISON MARAIS sis 3, rue Ferdinand Duval, à Paris 4^e ;

Vu le procès-verbal en date du 25 février 2010 par lequel la sous-commission de sécurité de la Préfecture de Police a maintenu l'avis défavorable émis précédemment et proposé de prendre un arrêté portant interdiction temporaire d'habiter de l'établissement en raison de la présence des graves anomalies suivantes :

— établissement en travaux sans isolement du chantier par rapport à l'escalier de l'hôtel ;

— présence d'un équipement d'alarme encastré au-dessus du placard contenant le compteur gaz, non raccordé, inaccessible et hors service ;

— non-fonctionnement de l'éclairage de sécurité dans les étages de l'hôtel ;

— difficultés d'ouverture de la porte de l'hôtel sur rue ;

— absence d'éclairage normal dans les circulations ;

— présence importante de meubles dans la chambre n° 4 ;

— absence de surveillance permanente de l'établissement.

Vu l'avis de la délégation permanente de la commission consultative de sécurité de la Préfecture de Police du 2 mars 2010 confirmant l'avis de la sous-commission de sécurité du 25 février 2010 ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il est interdit temporairement d'habiter l'hôtel MAISON MARAIS sis 3, rue Ferdinand Duval, à Paris 4^e, établissement de 5^e catégorie de type O.

Art. 2. — En application des articles L. 521-1 et L. 521-3-1 du Code de la construction et de l'habitation, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer un hébergement décent correspondant aux besoins des occupants ou de contribuer au coût correspondant.

Art. 3. — En application de l'article L. 521-2 du Code de la construction et de l'habitation, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus à compter du premier jour du mois suivant la notification de l'arrêté.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera remise au Préfet de Paris, au Maire de Paris, aux exploitants, aux usufruitiers et nu-propriétaires des murs ainsi que les différentes voies de recours figurant en annexe, qui sera affiché à la porte de l'établissement, et qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2010

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,

Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public

Gérard LACROIX

Nota : Les voies et délais de recours sont mentionnés en annexe jointe.

Annexe : voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un recours gracieux le Préfet de Police — 7/9, boulevard du Palais, 75195 Paris RP,

— ou de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur — Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques — place Beauvau, 75008 Paris,

— soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Paris — 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours gracieux et hiérarchique doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la légalité de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours gracieux et hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours gracieux ou hiérarchique, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Arrêté interpréfectoral DDE/SDSR n° 2010-059 concernant des restrictions de circulation sur l'autoroute A 13 pour des travaux de contrôle et de réparation des musoirs métalliques sur les bretelles n° 1, n° 2 et n° 3 de l'autoroute A 13 sens Province/Paris à Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt et Paris

Le Préfet de Police, Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,	Le Préfet des Hauts-de-Seine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
---	--

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-9 et R. 411-25 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2521-1 ;

Vu le décret du 27 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN en qualité de Préfet de Police ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Patrick STRZODA en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII modifié ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière ;

Vu l'arrête préfectoral DAJAL. 5 n° 2009-107 du 6 mai 2009 donnant délégation de signature à M. Christian CURE, Directeur Départemental de l'Équipement des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DDE/SG n° 2009.119 du 3 septembre 2009 donnant délégation de signature à certains agents de la Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire fixant le calendrier 2010 des jours « hors chantiers » ayant pour objet d'offrir aux usagers la capacité maximale du réseau routier national les jours les plus chargés ;

Vu l'avis de M. le Maire de Saint-Cloud ;
 Vu l'avis de M. le Maire de Boulogne-Billancourt ;
 Vu l'avis de M. le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine ;
 Vu l'avis de M. le Commandant de la CRS autoroutière Ouest Ile-de-France ;
 Vu l'avis de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hauts-de-Seine ;
 Vu l'avis de M. le Directeur Interdépartemental des routes d'Ile-de-France, Direction de l'Exploitation, Poste de Contrôle Tunnels et Trafic (DIRIF/DEX/DO/PCTT Nanterre),

Considérant que les travaux de contrôle ou de réparation des musoirs métalliques accidentés au droit des sorties n° 1 « Porte d'Auteuil », n° 2 « Bois de Boulogne » et n° 3 « Boulogne-Billancourt, Suresnes, Sèvres » de l'autoroute A 13 sens Province/Paris, hors agglomération sur le territoire des communes de Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt et de Paris nécessitent des restrictions temporaires de circulation ;

Sur proposition de la Direction Interdépartementale des routes Ile-de-France ;

Arrêtent :

Article premier. — Pendant 6 nuits, de 23 h à 5 h, dans la période comprise entre la date de signature du présent arrêté et le 31 décembre 2010, la circulation des véhicules sur la bretelle de sortie n° 1 « Porte d'Auteuil » de l'autoroute A 13 dans le sens Province/Paris sera fermée au PR 1+000 hors agglomération de Paris et une déviation sera mise en place par l'itinéraire suivant :

— les véhicules continueront sur l'A 13 jusqu'au boulevard périphérique, sortiront à la Porte de Saint-Cloud où ils feront demi-tour pour retourner sur le périphérique intérieur jusqu'à la sortie « Porte d'Auteuil » où ils retrouveront leur direction.

Art. 2. — Pendant 6 nuits, de 23 h à 5 h, dans la période comprise entre la date de signature du présent arrêté et le 31 décembre 2010, la circulation des véhicules sur la bretelle de sortie n° 2 « Bois de Boulogne » de l'autoroute A 13 dans le sens Province/Paris sera fermée au PR 2+000 hors agglomération de Boulogne-Billancourt et une déviation sera mise en place par l'itinéraire suivant :

— les véhicules continueront sur l'A 13 jusqu'au boulevard périphérique, sortiront à la Porte de Saint-Cloud, puis emprunteront la RD 907, et enfin traverseront Boulogne-Billancourt par la route de la Reine et l'avenue de Lattre de Tassigny (RD 907) jusqu'au Pont de Saint-Cloud où ils retrouveront leur direction.

Art. 3. — Pendant 6 nuits, de 23 h à 5 h, dans la période comprise entre la date de signature du présent arrêté et le 31 décembre 2010, la circulation des véhicules sur la bretelle de sortie n° 3 « Boulogne Billancourt, Suresnes, Sèvres » de l'autoroute A 13 dans le sens Province/Paris sera fermée au PR 4+000 hors agglomération de Saint-Cloud et une déviation sera mise en place par l'itinéraire suivant :

— les véhicules continueront sur l'A 13 jusqu'au boulevard périphérique, sortiront à la Porte de Saint-Cloud, puis emprunteront la RD 907, et enfin traverseront Boulogne-Billancourt par la route de la Reine et l'avenue de Lattre de Tassigny (RD 907) jusqu'au Pont de Saint-Cloud où ils retrouveront leur direction.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaire qui seront mis en place par les services, de l'U.E.R. de Boulogne-Billancourt. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I - 8^e partie, approuvée par l'arrêté du 31 juillet 2002.

Art. 5. — En complément de la signalisation temporaire, ces fermetures seront indiquées aux usagers par l'activation des Panneaux à Messagerie Variable (P.M.V.).

Art. 6. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 7. — La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Art. 8. — M. le Maire de Saint-Cloud,
 — M. le Maire de Boulogne-Billancourt,
 — M. le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine,
 — M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hauts-de-Seine,
 — M. le Directeur Départemental de l'Équipement des Hauts-de-Seine,
 — M. le Commandant de la C.R.S. autoroutière Ouest Ile-de-France,
 — M. le Directeur Interdépartemental des routes Ile-de-France,

ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de l'Etat » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

<p>Fait à Paris, le 29 mars 2010 Pour le Préfet de Police et par délégation, <i>Le Préfet, Directeur du Cabinet</i> Christian LAMBERT</p>	<p>Fait à Nanterre, le 29 mars 2010 Pour le Préfet des Hauts-de-Seine et par délégation, <i>La chargée de mission Veille réglementaire et technique des transports</i> P. SANZ-LEROUX</p>
---	---

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction du Logement et de l'Habitat. — Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé à Paris.

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 22 décembre 2008 par laquelle la société civile immobilière « AMPERE INVEST » représentée par son gérant associé, M. Raphaël ABESSARA, sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation un local d'une superficie totale de 41 m², situé au 3^e étage, porte face, escalier gauche, bâtiment unique, de l'immeuble sis 79, rue Ampère, Paris 17^e dans le quartier sensible ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation d'un local à un autre usage que l'habitation, d'une surface de 42 m² situé au 1^{er} étage, porte face sur rue, escalier principal, bâtiment unique de l'immeuble sis 81, rue Ampère, à Paris 17^e, dans le quartier sensible ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 26 février 2009 ;

L'autorisation n° 10-066 est accordée en date du 29 mars 2010.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil, de surveillance principal de 2^e classe de la Commune de Paris — spécialité accueil et surveillance.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance, grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance — de la Commune de Paris (F/H), s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 6 septembre 2010, pour 5 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidat(e)s doivent être titulaires du brevet des collèges, d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance, grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance — de la Commune de Paris (F/H), s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 6 septembre 2010, pour 5 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2010, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 10 mai au 11 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 juin 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade adjoint technique principal 2^e classe — spécialité installations sportives.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives, s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 4 octobre 2010, pour 5 postes.

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives, s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 4 octobre 2010, pour 5 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2010, au moins une année de services civils.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 24 juin 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

SEMAEST

Société d'Economie Mixte d'Aménagement
de l'Est de Paris

**Offre de location d'un local commercial
acquis par la SEMAEST**

1, rue Frédéric Sauton, Paris 5^e — Rez-de-chaussée :
82 m².

Fait à Paris, le 31 mars 2010

Le Directeur Général

Jean-Paul ALBERTINI

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la composition des comités consultatifs de chaque arrondissement.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et ses articles R. 123-39 à 123-61 relatifs au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Considérant que le Conseil de Paris en sa séance des 8 et 9 février 2010 et le Conseil d'administration du C.A.S.V.P. en sa séance du 22 mars 2010, ont décidé d'aménager les modalités d'attribution de l'allocation exceptionnelle ;

Vu le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative et notamment son titre V, chapitre 2/1 article c/1 et c/2 prévoyant, dans le cadre de cette réforme, que le Directeur de Section accorde le bénéfice de l'allocation exceptionnelle et peut prendre l'avis, à titre consultatif, d'un comité dont la composition sera fixée par le Président du Conseil d'Administration du C.A.S.V.P. ;

Décide :

Article premier. — Les comités consultatifs de chaque arrondissement seront composés :

— du Directeur de section du C.A.S.V.P. de l'arrondissement, qui présidera le comité, ou de son représentant. Ils pourront être assistés de collaborateurs ;

— d'un ou plusieurs représentants du Service Social Départemental Polyvalent de l'arrondissement ;

— de représentants d'associations intervenant dans l'arrondissement dans le champ social, lesquelles auront été désignées conjointement par le Directeur de Section et le Maire de l'arrondissement ;

— en tant que de besoin, et en fonction de leurs disponibilités, d'autres intervenants du champ social tels que CAF, Pôle emploi, CMP, CAPI.

Art. 2. — La présente décision sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 30 mars 2010

Bertrand DELANOË

POSTES A POURVOIR

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).

Poste : Chef du Bureau de la Vie Associative.

Contact : M. Jean-Paul COLLAS — Sous-Directeur de la Vie Associative — Téléphone : 01 42 76 75 99.

Référence : DRH BES /DDATC 2503.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 22245.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Accès : Métro Alma Marceau ou Iéna.

NATURE DU POSTE

Titre : attaché(e) de presse des expositions historiques et collections permanentes.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable de la communication au sein d'une équipe de 3 personnes et en liaison avec le service de communication de la D.A.C.

Attributions : le Musée est chargé de la conservation, de la mise en valeur des collections modernes et contemporaines de la Ville de Paris et favorise l'émergence de toutes les tendances de l'art contemporain ainsi que les échanges internationaux. L'attaché(e) de presse du secteur historique conçoit et mène les campagnes de presse relatives aux activités et expositions. Il (elle)

assure le suivi des résultats de ces campagnes. Il (elle) participe aux opérations de communication interne et externe et de mécénat.

Conditions particulières : pratique courante et écrite de l'anglais obligatoire. Connaissance d'autres langues appréciée.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplôme du secteur presse ; connaissance de l'art moderne et contemporain.

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations, aptitude au travail en équipe ;

N° 2 : sens de l'organisation, de l'initiative ;

N° 3 : activités et imagination.

Connaissances particulières : connaissance des médias, de la presse généraliste et du secteur d'art moderne et contemporain.

CONTACT

Mme Sylvie CORRÉARD — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Téléphone : 01 53 67 40 00.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : SDAS — Bureau de la réglementation.

Poste : Adjoint au Chef du Bureau, responsable de secteur.

Contact : Mmes Hélène MORAND / Marie-Ange BOUET — Téléphone : 01 43 47 70 82 / 01 43 47 77 90.

Référence : BES 10 G 03 30.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 22177.

LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service Paysage et Aménagement — Division Etudes et Travaux n° 2 — 103, avenue de France, 75013 Paris — Accès : Métro, RER : bibliothèque François Mitterrand.

NATURE DU POSTE

Titre : Assistant Paysagiste à la Division Etudes et Travaux n° 2.

Attributions : Contexte hiérarchique : Equipe de 10 à 12 personnes comprenant ingénieur en chef ; chef de la division, ingénieur divisionnaire, paysagistes et assistant paysagiste, techniciens et dessinateur, agent de maîtrise horticole et travaux publics, secrétaire. Elaboration de programmes et de projets de jardin, soit en maîtrise d'œuvre directe, soit en conduite d'opérations confiées à des maîtres d'œuvre externes. Conception de documents de présentation, mise au point de dossiers techniques en vue de la passation de marchés de travaux, suivi des travaux. Participation éventuelle à des réunions de concertation locale pour la présentation des projets. Participation éventuelle à des missions d'expertise technique.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Aménagement paysager - Diplôme d'aménagement paysager obligatoire.

Qualités requises :

- N° 1 : créativité et expérience technique, sens esthétique, connaissances horticoles ;
- N° 2 : capacités de présentation ;
- N° 3 : disponibilité, sens du travail en équipe ;
- N° 4 : bonne expression orale et écrite, maîtrise des outils de CAO (autocad, microstation, photoshop) ;
- N° 5 : esprit d'initiative.

CONTACT

Maurice SCHILIS — Ingénieur Général, Adjoint à l'Ingénieur Général Chef — Bureau Emmanuèle BILLOT — Ingénieur en Chef, Chef de la Division Etudes et Travaux n° 2 — Service Pay-sage et Aménagement — 103, avenue de France, 75013 Paris — Téléphone : 01 71 28 51 46 — Mél : maurice.schilis@paris.fr / emmanuele.billot@paris.fr.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Conseiller(ère) socio-éducatif(ve) — Adjoint(e) au Directeur(trice) de la P.S.A. Bastille.

I — Localisation :

Permanence Sociale d'Accueil Bastille — 5, rue Lacuée, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 46 15 00 — Métro : Bastille ou Quai de la Râpée ou Gare de Lyon — Bus : 20, 29, 61, 65, 69, 87, 91.

II — Description du service :

Rattachée au Bureau des Dispositifs d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion, au sein de la Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (S.D.S.L.E.), la P.S.A. Bastille est dirigée par une Directrice et un(e) Adjoint(e) (CSE) à la Directrice. Elle est composée de 54 agents dont 1 encadrant administratif (SACE), 3 encadrants sociaux (ASP et CSE), 23 travailleurs sociaux et 25 personnels administratifs.

Compétente pour recevoir les hommes isolés, sans domicile fixe sur le territoire parisien, âgés de 25 ans et plus, la P.S.A. Bastille a pour mission d'accueillir et d'amener les personnes à accéder à leur autonomie sociale, économique et culturelle, en veillant en particulier à l'ouverture de leurs droits.

III — Description du poste :

Le (la) titulaire du poste assure les fonctions d'Adjoint(e) à la Directrice de la P.S.A., à laquelle il (elle) est rattaché(e) hiérarchiquement. A ce titre, il (elle) seconde la Directrice et est appelé(e) à la remplacer en son absence. Il (elle) l'assiste notamment dans le pilotage des équipes, en vue de la réalisation des objectifs fixés à l'établissement et des évolutions éventuelles des missions.

Il (elle) assure, plus particulièrement, la responsabilité hiérarchique et technique du service social :

- en lien avec les encadrants sociaux, il (elle) veille à la mise en œuvre par le service social des missions qui lui sont dévolues et à la cohérence de son organisation ;

- il (elle) conduit l'analyse et la réflexion sur l'organisation et l'activité du service social, notamment par le suivi d'éléments statistiques (RSA, aide facultative...), et réalise un recensement des besoins ;

- il (elle) apporte son soutien aux encadrants sociaux et peut être appelé(e) à avoir un rôle de médiation ou de recours face à certains usagers ;

- il (elle) participe au développement des partenariats de la P.S.A. avec les organismes institutionnels et associatifs œuvrant auprès du public reçu par la P.S.A.

IV — Profil du candidat :

- expérience confirmée de l'encadrement ;
- sens des relations humaines, esprit d'équipe ;
- capacité d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- motivation et dynamisme ;
- connaissance du secteur de la grande exclusion ;
- connaissance souhaitée de l'application PIAF.

V — Contact :

Les personnes intéressées par cette affectation sont invitées à s'adresser directement à Mme Ghislaine de GOLBÉRY — Directrice de la P.S.A. Bastille — Téléphone : 01 53 46 15 23,

et à transmettre leur candidature par voie hiérarchique (C.V. + lettre de motivation) à la Sous-Direction des Ressources — Service des Ressources Humaines — Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux et ouvriers — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance du poste de responsable des marchés publics (F/H — catégorie B).

Attributions :

— Passation, exécution et suivi des marchés publics (appels d'offres et procédures adaptées).

Conditions particulières : Connaissance parfaite du code des marchés publics, veille juridique, expérience dans un poste similaire indispensable.

Localisation : Secrétariat de la Caisse des Ecoles (1, place d'Italie, 75013 Paris).

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2010.

Les candidatures (C.V. + lettre de motivation + photo) sont à transmettre par courrier à M. le Directeur de la Caisse des Ecoles — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance de cinquante postes d'agents de restauration (F/H) - Catégorie C.

Nombre de postes disponibles : 50.

Profil du candidat :

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail :

20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : de 9 h à 15 h.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 13^e arrondissement.

Contact :

Veillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL